## Article 21 du Règlement

J'invite, en terminant, monsieur le Président, tous les députés de cette Chambre à demander au premier ministre de reviser la décision du ministre du Travail et de nommer un médiateur aux Postes pour mettre fin à ce conflit.

LA LOI SUR LES LANGUES OFFICIELLES

LES AMÉLIORATIONS

M. Gilles Bernier (Beauce): Monsieur le Président, à titre de député de Beauce, je suis fier aujourd'hui de constater que mon gouvernement livre la marchandise au peuple canadien concernant un projet de loi sur les langues officielles, dont voici quelques points saillants:

. des mesures pour assurer un meilleur accès à la justice dans les deux langues;

. l'accessibilité et la visibilité immédiates des communications et des services fédéraux bilingues;

. la reconnaissance du droit des Canadiens de travailler dans leur langue officielle dans les institutions fédérales conformément aux responsabilités linguistiques de ces institutions;

. la reconnaissance du principe de la pleine participation des Canadiens d'expression française et d'expression anglaise aux institutions fédérales;

un engagement à favoriser l'épanouissement des minorités de langue officielle et à promouvoir l'anglais et le français dans la société canadienne; aussi

. une collaboration avec les provinces ainsi qu'avec le secteur privé et les organismes bénévoles en vue de fournir des services bilingues ou de les améliorer;

. la reconnaissance législative des pouvoirs et du rôle de coordonnateur du Secrétariat d'État dans la promotion du français et de l'anglais et l'appui aux minorités de langue officielle; également

. un rôle plus soutenu pour le Commissaire aux langues officielles;

Monsieur le Président, c'est un projet de loi que la population canadienne attendait d'un gouvernement Mulroney responsable.

• (1410)

[Traduction]

## LES AFFAIRES INDIENNES

LE RENVOI AU GOUVERNEMENT DES FONDS CONSENTIS EN VERTU DE TRAITÉS

M. John Parry (Kenora—Rainy River): Monsieur le Président, le 15 mai 1985, le ministre des Affaires indiennes et du

Nord canadien de l'époque a signé un ordre reconnaissant enfin comme bandes indiennes six collectivités de la nation des Nisnawbe-Aski, notamment Aroland, Kee-Way-Win, Wawakapewin, New Slate Falls, McDowell Lake et Saugeen.

Les chefs de ces bandes sont venus aujourd'hui à Ottawa pour exprimer publiquement l'immense déception que leur a causé le refus récent du comité du Cabinet d'accorder à leurs collectivités respectives les terres nécessaires pour y installer des réserves et de leur consentir les fonds réclamés à cette fin. En guise de symbole de leur désapprobation absolue de la décision du gouvernement qui contrevient ainsi aux dispositions des traités nos 9 et 5, les chefs indiens m'ont prié de rendre à celuici les fonds qui leur sont consentis annuellement en vertu des traités, et de lui communiquer leur extrême peine et déception.

Pour donner suite à cette requête et signifier mon appui pour leur initiative, c'est avec immense tristesse que je rends en bonne et due forme les fonds en question.

## L'ENVIRONNEMENT

LES PLUIES ACIDES—LES EFFETS POSITIFS DE LA DÉCISION DE L'OFFICE NATIONAL DE L'ÉNERGIE SUR LES EXPORTATIONS D'ÉLECTRICITÉ

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, la décision de l'Office national de l'énergie de rejeter la demande de l'Hydro Québec de vendre de l'électricité est arrivée à un bon moment pour la visite, cette semaine, du comité sur les pluies acides à Washington (D.C.). Des législateurs américains ont accusé le Canada de vouloir un renforcement des mesures de lutte contre les pluies acides aux États-Unis de façon à fermer les grandes centrales au charbon de ce pays et à ouvrir un large marché aux exportations canadiennes d'électricité. La décision de l'Office national de l'énergie aidera à dissiper l'idée ridicule d'une telle conspiration.

• (1415)

La décision de l'ONE a aussi des conséquences pour le Canada. L'augmentation des ventes de l'Hydro Québec aux autres provinces réduirait le recours aux centrales thermiques au charbon en Ontario et dans les Maritimes, ce qui contribuerait à réduire les pluies acides. De plus, l'augmentation des ventes d'électricité réduirait aussi les pressions en vue de construire de nouvelles centrales nucléaires, comme on envisage de le faire au Nouveau-Brunswick et en Ontario.

Nous devons féliciter le ministre de l'énergie du Québec d'avoir annoncé que l'énergie électrique serait offerte aux autres provinces canadiennes en premier. Il protégerait l'environnement et l'intérêt national s'il offrait l'électricité aux provinces au même prix qu'aux clients américains.